

Création du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés.

C'est en 1954 que l'Assemblée générale des Nations Unies reconnut que des solutions permanentes aux problèmes des réfugiés ne pourraient être trouvées dans un avenir raisonnablement rapproché, que si l'on adoptait un programme d'ensemble. Elle constitua donc, le 21 octobre 1954², le Fonds des Nations Unies pour les réfugiés (FNUR). Cette organisation avait pour buts: la solution permanente du problème des réfugiés en encourageant le rétablissement de ceux qui ne peuvent émigrer à l'étranger; la collaboration avec le Haut commissaire afin de mettre sur pied des programmes d'intégration pour les réfugiés restant dans leur pays de premier asile; le placement des réfugiés âgés, infirmes ou atteints de maladies chroniques dans des établissements hospitaliers, des cliniques et des sanatoriums; l'octroi de secours d'urgence aux réfugiés les plus démunis. Le programme budgétaire quadriennal (1955-1958) du Fonds des Nations Unies avait été fixé à 16 millions de dollars, dont 4.2 millions devaient être recueillis en 1955, 4.4 millions en 1956, 4.4 millions en 1957 et 3 millions en 1958.

Le programme du Fonds des Nations Unies pour les réfugiés entre dans sa quatrième et dernière année; il a obtenu jusqu'à présent de superbes résultats. En 1955, 1956 et 1957, les divers projets du Fonds ont su réduire le nombre des réfugiés de 350,000 environ à moins de 150,000. Les camps, qui en 1955 abritaient 85,000 personnes, en comptaient à peine 40,000 à la fin de 1957. Ces succès remarquables n'ont été retardés ni par un déficit budgétaire de 2.4 millions (résultant de contributions insuffisantes de la part des divers gouvernements intéressés), ni par les problèmes que créa le flot des 200,000 réfugiés hongrois qui entrèrent en Autriche et en Yougoslavie en 1956 et en 1957.

Recommandations adressées aux Nations Unies

Au début de novembre 1957, la douzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné le problème des réfugiés et a entendu l'exposé dans lequel le nouveau haut commissaire, M. Auguste R. Lindt, proposait une formule visant à résoudre les problèmes que posent les réfugiés toujours sans domicile permanent. Ayant revu la situation à la lumière de l'exode massif des 200,000 réfugiés hongrois, le haut commissaire a déclaré qu'il lui faudrait 20.8 millions pour pouvoir vider les camps en 1960—ce qui représente 4.8 millions de plus que le budget prévu au début et qui était de 16 millions de dollars. En outre, M. Lindt a signalé qu'il devrait savoir avant la fin de 1958 si cette somme excédentaire pouvait être recueillie; dans l'affirmative, il pousserait plus énergiquement son programme de réhabilitation dès 1958. La douzième session a adopté trois résolutions ayant trait aux réfugiés. La première prolonge pour une nouvelle période quinquennale (c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1963) l'existence du haut commissariat; la deuxième (dont le Canada était co-auteur avec douze autres pays) autorise le haut commissaire à faire une fois de plus appel aux États membres des Nations Unies, en vue d'obtenir les fonds supplémentaires nécessaires à l'intensification dès 1958 du programme visant à la fermeture des camps de réfugiés dès la fin de l'année, au moment où le programme du FNUR doit être terminé. (Les projets en voie d'exécution mais non terminés en décembre 1958 pourront cependant être menés à bonne fin). La troisième résolution exhortait les gouvernements et les institutions intéressés à soulager la misère des réfugiés chinois de Hong-

(2) Résolution 832(IX) des Nations Unies, 21 octobre 1954.